



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act;* (M. WIEBE)

(N° 209) — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale et la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Mental Health Amendment and Personal Health Information Amendment Act.* (M^{me} KLASSEN)

La présidente dépose le rapport annuel du Bureau du protecteur des enfants pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

(Document parlementaire n° 6)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. ISLEIFSON, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. WOWCHUK, SELINGER et SMOOK font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, la présidente intervient et demande au député de Minto, qui a utilisé les termes « ignorant and uninformed comments », de se rétracter.

M. SWAN se rétracte.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

Conformément au paragraphe 47(2) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée interrompt le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône afin que soit présentée une proposition du gouvernement intitulée « Améliorations au Régime de pensions du Canada ».

M. le *ministre* FRIESEN présente la proposition suivante :

Attendu :

que le Régime de pensions du Canada est un pilier clé du système de revenu de retraite du Canada;

que le nouveau gouvernement provincial du Manitoba a réussi, en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à faire valoir la nécessité d'approfondir les recherches et les analyses quant à certaines modifications qui entraîneraient non seulement la croissance mais également l'amélioration du Régime de pensions du Canada;

que les propositions faites par le Manitoba ont reçu le soutien unanime des premiers ministres du Canada;

que le gouvernement provincial entreprend en ce moment des consultations publiques sur le Régime de pensions du Canada afin d'entendre ce que les Manitobains qui contribuent au régime ont à dire en vue de s'assurer que les améliorations répondront à leurs besoins une fois qu'ils seront à la retraite;

que le gouvernement fédéral a accepté de discuter davantage des propositions faites par le Manitoba dans le cadre de l'examen triennal 2016-2018 du Régime de pensions du Canada;

que l'examen triennal et les propositions concernant le Régime feront l'objet de discussions lors de la prochaine réunion des ministres des Finances en décembre;

que le Manitoba croit que le Régime de pensions du Canada doit continuer à être abordable pour les travailleurs et les employeurs;

que la prestation de décès du Régime de pensions du Canada a été immobilisée et n'a pas augmenté depuis 1998, alors que le coût de la vie a continué à croître,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à appuyer l'indexation de la prestation de décès du Régime de pensions du Canada et l'élimination de la récupération du Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées qui ont perdu leur conjoint et qui reçoivent la prestation de survivant, tout en effectuant un examen exhaustif des prestations de survivant et d'invalidité du Régime de pensions du Canada lors de l'examen triennal de ce programme.

M. le *ministre* FRIESEN et M. ALLUM interviennent et ce dernier propose une motion voulant que la proposition soit amendée par substitution, au dernier paragraphe, de ce qui suit :

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à appuyer l'indexation de la prestation de décès du Régime de pensions du Canada et l'élimination de la récupération du Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées qui ont perdu leur conjoint et qui reçoivent la prestation de survivant, tout en effectuant un examen exhaustif des prestations de survivant et d'invalidité du Régime de pensions du Canada lors de l'examen triennal de ce régime, examen qui devrait notamment revoir le maintien des dispositions prévoyant l'exclusion de certains revenus du Régime de pensions du Canada élargi afin que les prestations versées aux personnes handicapées et aux parents, surtout les femmes qui s'occupent en grande partie d'élever les enfants, ne soient pas réduites en raison d'absences du travail liées aux responsabilités parentales ou à l'invalidité.

La présidente adjointe par intérim déclare l'amendement recevable.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

MM. PIWNIUK, SWAN et SELINGER, M. le *ministre* FRIESEN ainsi que MM. GERRARD, JOHNSON et MALOWAY interviennent. L'amendement, mis aux voix, est adopté à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
BINDLE
CHIEF
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
FONTAINE
FRIESEN
GERRARD
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KINEW
KLASSEN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMOUREUX

LATHLIN
LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
SARAN
SCHULER
SELINGER
SMITH
SMOOK
SQUIRES
SWAN
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WOWCHUK
YAKIMOSKI 50

CONTRE

..... 0

Le débat sur la motion principale se poursuit.

La motion principale, mise aux voix, est adoptée.

Pendant le débat, M. MALOWAY invoque le *Règlement* au sujet de la pertinence des commentaires faits par le député d'Arthur-Virden.

M. le *ministre* MICKLEFIELD intervient sur le rappel au *Règlement*.

La présidente adjointe par intérim déclare le rappel au *Règlement* recevable.

La séance est levée à 16 h 46, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger